

HONORAIRES TTC DE VOTRE AGENCE

VENTE

Pourcentage maximal appliqué sur le montant de la transaction à compter du 05/10/2021

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrainsà bâtir
Moins de 50 000€	8,75 % TTC	8,75 % TTC	8,75 % TTC
De 50 001€ à 100 000€	8,5 % TTC	8,5 % TTC	8,5 % TTC
De 100 001 € à 200 000 €	7 % TTC	7 % TTC	7 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	6,5 % TTC	6,5 % TTC	6,5 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	5,5 % TTC	5,5 % TTC	5,5 % TTC
Au-delà de 500 001 €	5 % TTC	5 % TTC	5 % TTC

Lot accessoire faisant l'objet d'une transaction spécifique : **montant forfaitaire 3000 TTC.**Les honoraires ainsi déterminés sont TVA et toutes taxes comprises (TTC)

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la **charge du vendeur.**

La remise de note d'honoraires est obligatoire

LOCATION

Honoraires appliqués à compter du 05/10/2021

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10€/m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	300€ TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10€/m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m² TTC

Zone géographique dans laquelle est situé le bien à louer : « zone tendue » année de référence 2014. Prix au mètre carré de surface habitable concernant les horaires de visite, deconstitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€ TTC. Prix au mètre carré desurface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des

lieux : 3€ TTC. Honoraires à la charge du locataire

